

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	38
Représentés	5
Absent	0

<u>Votes</u>	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026

Le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Le Conseil Municipal prend acte de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDÉ, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHE, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté.e.s :

Monsieur Robin ALBERT pouvoir à Madame Zahia TAZAMOUCHE
Monsieur Thierry BALIAS pouvoir à Monsieur Matthieu BAUHAIN
Madame Malika BENLARBI pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Monsieur Yannig PONS
Monsieur Laurent CHASSAY pouvoir à Monsieur Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Billy SOMSOUK

O B J E T

RAPPORT D'ACTIVITE DU MULTI ACCUEIL TONY LAINE 2025

RAPPORT D'ACTIVITE DU MULTI ACCUEIL TONY LAINE 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 2 février 2022, la commune de Choisy-le Roi a confié par délégation de service public l'exploitation du multi-accueil Tony Lainé sis à Choisy-le-Roi, 28 avenue de la Folie, à la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR).

En application des dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil municipal les éléments principaux du rapport d'activité annuel remis par la société LPCR, pour l'année 2025.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'en prendre acte.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 14411-3

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L. 3131-5,

Vu la délibération du 2 février 2022, approuvant le choix de la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) comme délégataire, pour l'exploitation du multi accueil Tony Lainé,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du vendredi 22 mai 2026,

Vu le rapport annuel d'activité 2025 et ses annexes transmis par la société LPCR,

Vu la Bureau municipal du 03 juin 2026

Vu la Vie Educative / Enfance / Petite Enfance / Centres Sociaux / Sports / Jeunesse / Action sociale / Handicap / Santé du 11 juin 2026

DELIBERE

ARTICLE 1 : Prend acte du rapport d'activité pour l'année 2025, de la société Les Petits Chaperons rouges concernant la délégation de service public Petite enfance pour le multi accueil Tony Lainé situé au 28 avenue de la Folie à Choisy Le Roi,annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 juin 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 25/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260624-DEL26090H1-DE

Signé électroniquement par
Tonino PANETTA

Le 25 juin 2026